

Rapport d'activité

2024



Agriculteurs-méthaniseurs : partager et innover dans une filière en mutation

Outil de transparence mais aussi de communication, je suis heureux de lancer cette formule du rapport d'activité de l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France. Vous trouverez le détail du travail des commissions mis en lumière par les témoignages des administrateurs responsables de ces dossiers.

Vous constaterez notre souci d'évolution pour répondre aux besoins des adhérents, toujours plus nombreux, et continuer à porter haut leurs savoir-faire, défendre leur vision et affirmer leur place dans l'avenir de la filière. C'est le cadre que nous avons donné au projet Ambition Biogaz 2030.

Les travaux de la commission « Biomasse » autour du digestat et des intrants, mais aussi les questions de durabilité, la problématique de la décarbonation nous conduisent à nous adresser désormais à l'ensemble des agriculteurs qui s'interrogent sur leur capacité à valoriser des effluents d'élevage ou produire des Cultures Intermédiaire à Vocation Énergétique. La fertilisation organique proposée aux agriculteurs exige aussi un travail de responsabilité et d'équilibre que l'association souhaite renforcer.

Alors que l'Etat martèle son intention de se désengager budgétairement, alors que la fin des premiers contrats de cogénération et même d'injection approche, la commission « Valorisation biogaz » s'est attachée à mesurer les difficultés des cogénérateurs, pousser des ajustements d'indices (mesure d'urgence obtenue en décembre 2024), étudier des solutions qui permettent d'imaginer l'avenir.

Evoluer, c'est aussi reconnaître que les profils des agriculteurs-méthaniseurs sont variés et que nous sommes tous ancrés dans nos territoires, attentifs à notre environnement local qui est la clé des économies circulaires que nous défendons. Cela nécessite de multiplier les rencontres de terrain, les occasions d'échanger, de se former. Nous pouvons désormais nous appuyer et nourrir les associations régionales qui vont donner un nouvel élan à l'animation des sujets chers à la méthanisation agricole.

Si les administrateurs et nombre d'adhérents œuvrent à ce projet, j'espère que vous sentirez à la lecture de ce rapport que le travail est aujourd'hui confié au quotidien à une équipe de collaborateurs. Avec le sourire, ils permettent à tous nos projets de s'ancrer dans une dynamique collective.

Jean-François Delaitre
Président de l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France

Le programme d'activité de l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France est réalisé avec le soutien financier de :



L'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France	5
Les temps forts de l'année 2024.....	6
Commission « Stratégie et Filières »	8
Commission « Valorisation Biogaz »	12
Commission « Biomasse »	16
Commission « Amélioration continue et Professionnalisation »	20
Commission « Structuration territoriale et Communication »	24
Des administrateurs à votre écoute	28
Votre équipe d'animation	30

L'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France

Créée en 2010, l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France met en relation les exploitants d'unités de méthanisation et les porteurs de projets par des rencontres et des groupes de travail (injection, charte, digestat, CIVE...).

Elle fédère 560 unités de méthanisation agricole, individuelles ou collectives, en injection (de 40 à 600 Nm³) et en cogénération (de 30 à 4500 Kwé), qui s'investissent dans les transitions agricoles, énergétiques, économiques, climatiques et sociétales de nos territoires.



Nos missions

- Représenter la méthanisation agricole auprès des institutions, défendre, pérenniser et sécuriser la filière.
- Informer et accompagner les producteurs sur les évolutions tarifaires et réglementaires.
- Soutenir les unités en fonctionnement.
- Réaliser des analyses économiques pour optimiser les coûts des adhérents et avoir des références chiffrées.
- Former, échanger, innover - Être un référent technique de la filière, animer nos réseaux locaux et régionaux, participer à la recherche et au développement.
- Professionnaliser la filière via la Charte de bonnes pratiques en méthanisation agricole, nos travaux et nos outils d'échanges.
- Accompagner les porteurs de projets - Transmettre des retours d'expériences sur les aspects réglementaires, sur les phases de construction et de mise en fonctionnement.

Les travaux de l'AAMF s'articulent autour de 5 commissions pilotées par des agricultrices et agriculteurs engagés :

- Stratégie et Filières
- Valorisation Biogaz
- Biomasse
- Amélioration continue et Professionnalisation
- Structuration territoriale et Communication

Les temps forts de l'année 2024

Salon international de l'agriculture

Conférence de presse
« La méthanisation, un allié solide de la transition agroécologique et énergétique » de Chambres d'Agriculture France et France Gaz Renouvelables : intervention de Jean-François Delaitre.



Assemblée générale

Ateliers techniques sur la valorisation des biodéchets ou la sécurité des installations. Table ronde sur le rôle du carbone. Visite d'une unité de méthanisation.



Salon ExpoBiogaz

Intervention dans 10 conférences et ateliers :
« Le biogaz en mutation »,
« Quels défis pour les unités de cogénération en fin de contrat ? »...



Tour de France de la méthanisation

France Gaz Renouvelables et l'AAMF à la découverte de 13 sites de production de biométhane sur LinkedIn



Biomass Biofuels Sustainability

Entrée de l'AAMF au conseil d'administration de Biomass Biofuels Sustainability Voluntary Scheme, organisme gestionnaire du schéma de certification 2BS.



Cogénérateurs en BG16 : application du coefficient J

Parution au Journal officiel d'un arrêté tarifaire permettant aux cogénérateurs en BG16 de bénéficier d'une indexation complémentaire du tarif d'achat.



Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre



Commission « Valorisation biogaz »

Présentation de projets innovants par 10 experts : nouveaux mécanismes de vente, stockage de chaleur, biométhane, valorisation du bioCO2, tracteurs au bioGNV.



Communiqué de presse

« Méthanisation agricole : l'AAMF et France Gaz Renouvelables appellent à des mesures d'urgence pour maintenir la cogénération ». Une quinzaine d'articles de presse.



Agnès Pannier-Runacher sur le terrain

Visite sur le site Methavarèze (Isère) de la Ministre déléguée auprès de Marc Fesneau, alors ministre de l'Agriculture, en lien avec l'association Agri Biogaz Avenir.



Site internet Ferti-dig

Contributions de l'AAMF et de ses adhérents au projet Ferti-dig sur les digestats, piloté par l'INRAE et la Chambre d'agriculture de Bretagne.



Journées Nationales du Biogaz

25 unités ouvertes au grand public pour faire découvrir la méthanisation agricole



Webinaires DIGES3

Formations à l'utilisation de DIGES3, outil de l'Ademe pour appréhender le bilan des GES des unités en projet ou en fonctionnement



© Grégory Brandel

- **Responsables de la commission :** Jean-François Delaitre, Jean-Marc Onno, Camille Dusannier
- **Animatrice :** Olivia Ruch



Les objectifs de la commission

Représenter et défendre les intérêts des agriculteurs-méthaniseurs auprès de l'Etat et des acteurs de la filière, tout en anticipant les évolutions sectorielles.



Les orientations

- Développer la stratégie « Ambition Biogaz 2030 ».
- Assurer un dialogue régulier avec les ministères de tutelle.
- Porter la voix des agriculteurs-méthaniseurs dans les travaux de France Gaz Renouvelables, du Club Biogaz, du GT injection, de FranceAgriMer...
- Participer aux consultations nationales sur la méthanisation et l'énergie.



© Frederic Berthet

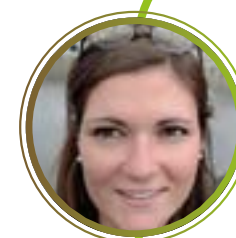


Ambition Biogaz 2030

L'AAMF engage une évolution stratégique pour répondre aux défis croissants de la méthanisation, tout en restant fidèle à sa mission de défense des agriculteurs impliqués dans la filière des gaz verts. Afin de renforcer la mise en réseau et la professionnalisation du secteur, l'AAMF souhaite élargir son cercle d'adhérents en accueillant progressivement l'expertise de nouveaux profils aux côtés des agriculteurs-méthaniseurs : agriculteurs apporteurs de matières ou utilisateurs de digestats, entreprises et organisations collaborant à la production de biogaz (constructeurs, équipementiers, coopératives, développeurs...), fournisseurs, usagers,

experts et centres de recherche. Cette ouverture vise à améliorer la durabilité, la rentabilité, la sécurité et la visibilité des projets de méthanisation agricole, mais en conservant une gouvernance agricole. Les travaux s'articulent autour de cinq axes opérationnels : communication et influence, veille réglementaire, professionnalisation, biomasse et valorisation du biogaz.

Participants au groupe de travail : Jean-François Delaitre, Jean-Marc Onno, Camille Dusannier, David Batteux, Bertrand Duprat, Henri Lecomte, Franck Rocher, Benoît Dutertre, Jean-François Darreye, Etienne Adeline.



2 questions à Camille Dusannier

Pourquoi lancer une réflexion à échéance de 2030 ?

L'AAMF est un acteur reconnu de la filière biogaz. Pour nourrir ses réflexions stratégiques, l'AAMF a mené un voyage d'études en Italie. L'objectif : observer le fonctionnement du biogaz à l'échelle européenne et comprendre les interactions entre agriculteurs, fournisseurs d'énergie, courtiers et constructeurs. Face aux évolutions réglementaires et aux nouvelles certifications, l'AAMF souhaite aujourd'hui élargir son cercle à d'autres acteurs de la filière qui portent nos valeurs. L'enjeu ? Gagner en influence auprès des pouvoirs publics et mieux anticiper les défis du secteur. Mais l'association tient à préserver son identité : l'AAMF reste avant tout une structure créée et pilotée par des agriculteurs.

Concurrence ou coopération avec ce projet ?

Dans un paysage où de nombreux acteurs œuvrent pour la méthanisation, l'objectif n'est pas d'ajouter une nouvelle strate, mais bien de coopérer et créer des synergies pour un développement durable. En rassemblant les acteurs engagés sur nos projets, l'AAMF ambitionne d'accélérer encore plus le développement de la filière, au bénéfice de tous.

Défendre la filière biogaz : des rencontres régulières

Tout au long de l'année, les administrateurs de l'AAMF ont renforcé leurs échanges avec les ministères, administrations et organisations clés pour défendre les intérêts des adhérents, faire évoluer la réglementation et promouvoir la place du monde agricole dans la filière méthanisation. Principales rencontres :

- Visite d'un site de méthanisation en Isère par Agnès Pannier-Runacher, alors ministre déléguée auprès du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.
- Rendez-vous mensuels avec le cabinet d'Agnès Pannier-Runacher.
- Echanges sur la cogénération avec le cabinet du ministre des Finances.
- Echanges avec la Direction générale de l'alimentation sur l'hygiénisation.
- Rencontres régulières avec les bureaux électricité et biométhane de la DGEC.
- Échanges avec la Commission de régulation de l'énergie.
- Participation à un déjeuner de travail avec des parlementaires organisé par France Gaz Renouvelables.
- Réunion de travail à Matignon sur la filière Gaz Vert, avec France Gaz Renouvelables.
- Rencontre avec le cabinet d'Olga Givernet, ancienne ministre déléguée chargée de l'Énergie.

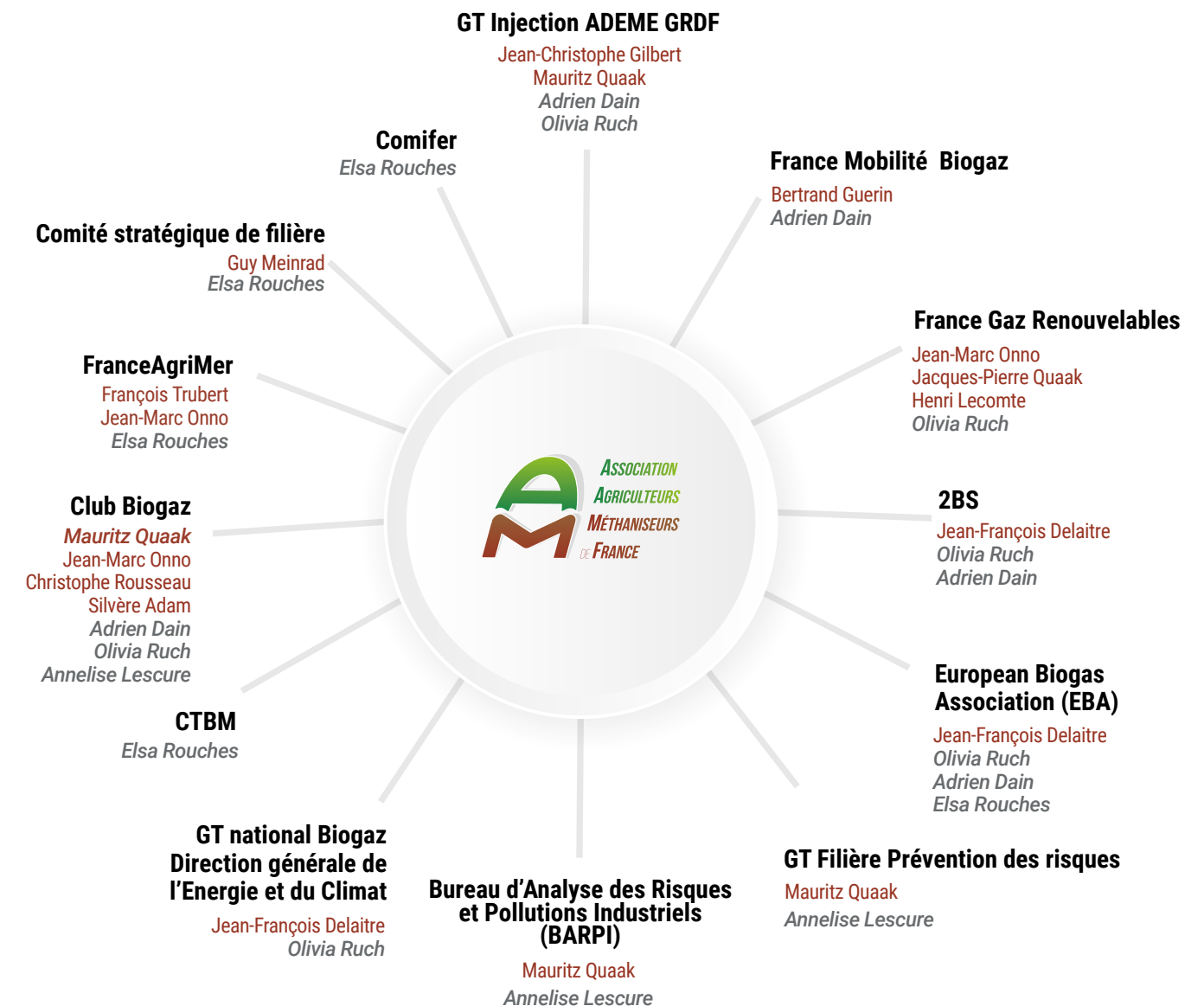


Salon de l'Agriculture : l'avenir du biogaz en débats

- Jean-François Delaitre est intervenu lors d'une table ronde sur la méthanisation et l'agrivoltaïsme aux côtés d'acteurs majeurs du secteur (FNSEA, France Gaz Renouvelables et France Agrivoltaïsme). Il a souligné l'acceptation croissante des unités de méthanisation et insisté sur la nécessité d'une approche intégrée : « **Il ne faut pas travailler en silos, filière par filière, production par production, mais penser économie circulaire** ».
- Lors d'une conférence de presse, Chambres d'Agriculture France, France Gaz Renouvelables et l'AAMF ont alerté sur les freins réglementaires à la méthanisation agricole. Les organisations sont prêtes à collaborer avec les pouvoirs publics pour simplifier les autorisations, optimiser l'exploitation et harmoniser la réglementation. Jean-François Delaitre a rappelé que « **les réglementations doivent accompagner le développement du gaz vert sans être un frein, les contrôles doivent se faire dans une logique d'accompagnement et d'échanges constructifs** ».
- Enfin, une animation sur le bioGNV, en partenariat avec New Holland et GRDF, a mis en avant son rôle clé dans la décarbonation des exploitations. Une note de l'AAMF et de France Mobilité Biogaz souligne son intérêt comme solution énergétique complète. « **La méthanisation transforme les effluents en énergie et en fertilisants, et le méthane alimente tracteurs et camions. La dernière brique, c'est la mobilité verte** », a conclu Jean-Marc Onno.



Une présence stratégique dans la filière



En France, au 31/12/2024

Injection

- **731** sites de production de biométhane
- Capacité totale dépassant les **13,8 TWh/an**

Cogénération

- **1 096 installations** produisant de l'électricité à partir de biogaz
- Puissance installée de **601 Mw**

Sources : gestionnaires de réseaux et Statinfo



Sur l'espace Adhérents

- Note « Simplification des projets et gestion des sites de méthanisation »
- Communiqué de presse - Salon de l'agriculture
- Note FMB AAMF « Décarbonation des agroéquipements »
- Courrier de Jean-François Delaitre à Bruno Lemaire
- Note pour l'obtention d'un coefficient J
- Note sur la situation économique des BG16 pour l'obtention d'une mesure d'urgence
- Cahier d'acteurs AAMF sur la concertation nationale sur l'énergie et le climat



- Responsables de la commission : Adeline Canac, Patrick Boursault, Louis Chevalier (suppléant)
- Animateur : Adrien Dain



Les objectifs de la commission

Accompagner les agriculteurs-méthaniseurs pour assurer la meilleure valorisation possible de leur production.



Les orientations

- Informer et accompagner les producteurs sur les évolutions tarifaires et réglementaires.
- Réaliser des analyses économiques pour optimiser les coûts des adhérents et avoir des références chiffrées.
- Anticiper la fin des contrats en explorant de nouveaux modèles de valorisation (CPB, BPA...).
- Faciliter le partage de bonnes pratiques et valoriser l'expertise des agriculteurs-méthaniseurs.
- Soutenir l'innovation avec des projets de R&D ciblés (biométhanol, gaz porté, CO₂...).
- Développer le bioGNV en levant les freins réglementaires et en activant des leviers de croissance.



2 questions à Adeline Canac et Patrick Boursault

Que reprenez-vous de l'année 2024 ?

L'année 2024 a été marquée par un contexte politique instable, avec la dissolution de l'Assemblée nationale et la succession de plusieurs équipes gouvernementales. Malgré ces bouleversements, l'AAMF a su préserver des relations solides avec les services de l'État, permettant d'avancer sur plusieurs dossiers, notamment les mesures d'urgence pour les cogénérateurs. La publication de l'arrêté de décembre 2024 représente une première victoire dans ce combat pour soutenir les cogénérateurs. Toutefois, cette avancée reste partielle, les contrats BG6 et BG11 n'en bénéficiant pas. L'AAMF et ses partenaires restent donc pleinement mobilisés, d'autant plus que la situation des cogénérateurs demeure complexe. Notre engagement est clair : ne laisser aucun cogénérateur sans solution.

Des alternatives existent, comme la conversion de la cogénération à l'injection lorsque le réseau est accessible, le développement du BioGNV ou encore du biométhane porté. Cependant, ces transitions nécessitent du temps et ne peuvent être mises en place en quelques mois.

Que proposez-vous en matière de recherche et développement ?

Lors des commissions, des entreprises et startups présentent de nouvelles technologies. Nous ne pouvons pas toutes les tester, c'est pourquoi nous encourageons les agriculteurs-méthaniseurs à nous faire part de leurs retours d'expériences lorsqu'ils expérimentent une innovation ou collaborent avec une entreprise. Ces retours sont précieux car cette mutualisation permet de gagner du temps et de s'appuyer sur l'expérience concrète des collègues pour prendre les meilleures décisions.

Analyser les données économiques de la cogénération

En 2024, l'AAMF a mené une enquête essentielle pour disposer de données économiques précises et fiables sur les sites en cogénération. L'objectif était d'appuyer les demandes de revalorisation et poursuivre les négociations avec les ministères sur des mesures d'urgence. Cette collecte s'est appuyée sur €coMéthà. Cet outil développé avec ValeursAgriMéthà offre aux agriculteurs un suivi technico-économique via un tableur Excel et des indicateurs de comparaison.



Grâce à l'implication de 130 cogénérateurs, l'enquête a permis de compiler des données clés. Cette mobilisation a contribué à la mise en place du coefficient d'indexation J en décembre 2024. Des webinaires de restitution ont ensuite été organisés pour partager les premiers résultats de cette enquête économique.

Début 2025, l'AAMF a sollicité les méthaniseurs injecteurs pour faire remonter leurs chiffres. La Commission de Régulation de l'Energie a publié un rapport d'audit de la filière biométhane concluant à une « surrentabilité » et remis en cause la revalorisation tarifaire de 2023. L'AAMF a donc besoin de données factuelles pour présenter les réalités du terrain.

🔊 L'obtention d'une mesure d'urgence pour les sites en cogénération

En mars 2024, la Commission de régulation de l'Energie avait reconnu l'inadéquation des tarifs de cogénération face à la forte inflation de 2022-2023 et recommandé la révision des indexations des tarifs pour tous les contrats de cogénération. L'AAMF a porté, avec l'appui de France Gaz Renouvelables, des demandes de mesures d'urgence pour les cogénérateurs en difficulté. Plusieurs rendez-vous ont eu lieu avec le ministère de l'Economie et des Finances, le ministère de l'Agriculture et la Direction Générale de l'Energie et du Climat.

L'arrêté du 3 décembre 2024 concernant les unités de méthanisation en cogénération titulaires d'un contrat BG16 introduit un nouveau coefficient d'indexation qui ajuste le tarif d'achat de l'électricité produite par ces installations pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2023. Ce coefficient J est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix de production de l'industrie française pour le marché français (électricité, gaz, vapeur et air conditionné) par rapport à sa valeur au 1^{er} janvier 2021. Cette indexation vise à refléter les variations des coûts de production dans le tarif d'achat de l'électricité issue de la méthanisation.

Une journée « boîte à idées »

Le 9 janvier 2024, devant une cinquantaine d'adhérents, dix intervenants ont présenté des projets innovants autour du biogaz. Nouveaux mécanismes de vente (CPB, BPA, TIRUERT), stockage de la chaleur en batterie, synthèse de biométhane pour l'industrie ou l'aviation, valorisation du bioCO₂ vers différents marchés, tracteurs roulant au bioGNV..., toutes ces pistes de valorisation ont suscité beaucoup d'intérêt et de questions, invitant les agriculteurs-méthaniseurs à explorer de nouvelles voies et débouchés pour leurs unités de méthanisation.



De nouvelles technologies étudiées

L'AAMF suit les innovations qui se développent dans la filière et étudie l'adoption de ces solutions.

Exemples :

- Le biométhane, issu de la transformation du biogaz, remplace le méthanol fossile dans l'industrie et le transport.
- Le biométhane, sous forme compressée (BioGNC) ou liquéfiée (BioGNL), facilite son transport et son usage hors réseau, notamment pour le transport lourd et l'industrie.
- Le CO₂ issu de la méthanisation peut être réutilisé dans l'agroalimentaire, la production de biogaz supplémentaire (Power-to-Gas) ou l'industrie.



Mon tracteur roule au biogaz produit à la ferme

L'AAMF et ses partenaires (ADEME, GRDF, GRTgaz, FNCuma) testent des tracteurs New Holland roulant au bioGNV. Cinq sont alimentés par du biogaz produit par les unités de méthanisation des exploitations et un via une station publique.

L'objectif est d'évaluer leur autonomie, leur adaptation aux travaux agricoles et les impacts organisationnels, techniques et économiques. Les premiers résultats indiquent un avantage économique sur le carburant, sous réserve d'un coût du GNR supérieur ou équivalent au biogaz. La principale contrainte réside dans l'accès à une infrastructure de recharge adaptée.



Sur l'espace Adhérents

- Diaporama conférence cogénération au salon bio360
- Foire aux questions Contrats de cogénération



© Stéphane Compoint

- **Responsable de la commission : Gildas Fouchet**
- **Animatrices : Elsa Rouches, Armelle Damiano (AILE) et Adeline Haumont (AILE)**



Les objectifs de la commission

Accompagner les agriculteurs-méthaniseurs dans la gestion durable de la biomasse (CIVE, biodéchets, effluents, digestats) pour favoriser l'acceptabilité et capter la valeur.



Les orientations

- Répondre aux besoins des adhérents sur les enjeux agro-environnementaux et anticiper les évolutions réglementaires.
- Encourager les échanges de bonnes pratiques entre agriculteurs-méthaniseurs.
- Valoriser l'expertise technique de l'AAMF pour orienter les stratégies et filières agricoles.
- Renforcer la connaissance sur la biomasse via la participation, le suivi, la diffusion et de projets de R&D.
- Promouvoir la valorisation des services environnementaux en explorant les opportunités du (marché du carbone...).



© Gregory Brandel - GRDF



Des formations et des bilans DIGES3

Le calculateur DIGES3 est un outil créé par l'ADEME pour aider la filière méthanisation à mieux appréhender le bilan des gaz à effets de serre (GES) des unités en projet ou en fonctionnement. Il permet aussi une évaluation du stockage de carbone par les CIVE, un bilan énergétique et des flux d'azote.

Sur 2024 et début 2025, l'objectif est de réaliser gratuitement 100 diagnostics par l'AAMF, Solagro et AILE Association d'Initiatives Locales pour l'Energie et l'Environnement, grâce à un financement ADEME. Le but est de favoriser l'acceptabilité et les bonnes pratiques, tout en ayant des références anonymisées pour la filière afin de pouvoir situer son unité parmi les autres. Ainsi, des webinaires pour une prise en main de l'outil ont été organisés pour les conseillers animateurs méthanisation. Des formations collectives pour les agriculteurs intéressés ont aussi été mises en place, ainsi que des accompagnements plus individualisés. GRDF a également accompagné des projets tutorés d'étudiants (Unilasalle, AgroParisTech et AgroSupDijon) auprès des adhérents.



© AAMF

2 questions à Christophe Rousseau, responsable de la commission en 2025

Quels sont les grands enjeux de cette commission ?

Nos travaux sont stratégiques : nous devons montrer que nos pratiques sont vertueuses et professionnelles. Prenons l'exemple des digestats : par des études et des expérimentations, nous prouvons que les agriculteurs-méthaniseurs assurent un retour au sol de qualité. Cela joue un rôle clé dans l'acceptation locale de nos installations. En tant qu'agriculteurs, nous sommes responsables de ce que nous épandons sur nos sols : nous produisons des digestats d'excellente qualité et devons mieux communiquer sur nos pratiques pour en faire reconnaître la valeur.

Des exemples d'actions à présenter ?

L'AAMF a collaboré avec l'INRAE au projet MéthaBioSol qui évalue l'impact des digestats sur la qualité des sols. Des agriculteurs adhérents ont participé à des prélèvements et analyses d'échantillons de terre de parcelles avec ou sans apport de digestat. Les résultats nous donnent des références probantes pour expliquer nos pratiques et leurs intérêts (agronomie, biodiversité...). Côté biodéchets, cinq agriculteurs-méthaniseurs ont participé à une étude ADEME sur le déconditionnement. L'objectif était de comparer des technologies et matériels en conditions réelles d'usage. Résultat clé : aucun site ne peut fonctionner de façon optimale avec un seul système de tri.

Ces retours d'expérience terrain sont importants pour donner des références aux agriculteurs-méthaniseurs qui se posent des questions sur leurs pratiques ou qui voudraient se lancer dans une nouvelle activité.

CIVE : des références techniques solides

En 2024, l'AAMF a rappelé, à travers divers événements et consultations (salon Expobiogaz, Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse...), les bénéfices des CIVE pour la filière méthanisation. En parallèle, l'AAMF a participé à l'étude menée par Solagro, pour le compte de FranceAgriMer, visant à quantifier le potentiel actuel de « CIVE durables ». Selon plusieurs sources (ADEME, thèse INRAE de Camille Launay...), le potentiel national atteignable en 2050 sera de 20 millions de tonnes de matière sèche.

L'AAMF et ses adhérents ont également contribué au déploiement et à l'orientation de l'enquête AgroSolutions, financée par GRDF. Les données collectées serviront notamment à renforcer l'acceptabilité des CIVE, en mettant en avant les bonnes pratiques des adhérents lors de consultations réglementaires.

Ces actions permettent de mieux structurer la filière et d'apporter des références solides pour un développement durable des CIVE dans la production de biogaz.

Règlementation sur les biodéchets : des échanges engagés avec l'administration

La réglementation française sur l'hygiénisation des biodéchets et effluents d'élevage complexifie leur recyclage, imposant des contraintes accrues selon les volumes et types de déchets. Cela impacte la gestion des sites (investissements, stockage, praticité).

Une note de synthèse sur l'hygiénisation et le déconditionnement, cosignée avec les Agriculteurs Composteurs de France (ACF), a été rédigée. Des rendez-vous avec la Direction générale de l'Alimentation (DGAL) du ministère de l'Agriculture ont amené l'AAMF à creuser la réglementa-

tion et les pratiques en Europe afin d'enclencher de nouveaux échanges sur le sujet en 2025. Une rencontre ACF avec la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) du ministère de l'Ecologie a permis d'exposer les défis du déconditionnement. Les interlocuteurs se sont montrés à l'écoute sans toutefois ouvrir de perspectives d'évolution de la réglementation à ce jour.

L'AAMF a aussi participé à l'organisation de la semaine digitale des « RDV biodéchets » de GRDF où des adhérents du groupe de travail Biodéchets ont témoigné.



© Gregory Brandel - GRDF

Le digestat en pratique : connaissances, usages et cadre réglementaire

L'AAMF et ses adhérents ont contribué significativement au projet Ferti-dig, piloté par l'INRAE et la Chambre d'agriculture de Bretagne, qui a abouti à la création du site internet fertiliser-avec-des-digestats.fr. Cette plateforme propose des informations accessibles au grand public, ainsi que des conseils techniques pour les agriculteurs. Par ailleurs, après avoir accompagné les régions demandeuses dans le cadre des consultations

liées à la directive Nitrates et son application en PAR7, l'AAMF, consciente des difficultés rencontrées, poursuit son travail de conseil sur la réglementation.

Ces actions visent à renforcer la connaissance, l'acceptabilité, et les bonnes pratiques d'utilisation du digestat, tout en accompagnant la filière dans l'évolution (constatée ou souhaitable) du cadre réglementaire.

Le marché volontaire du carbone : un sujet en constante évolution

Le marché volontaire du carbone, notamment à travers le Label Bas Carbone (LBC), connaît un développement rapide. Il offre une compensation partielle des coûts liés à l'évolution des pratiques, ce qui en fait une opportunité à considérer (principalement pour les porteurs de projet). Toutefois, des incertitudes subsistent. Un message d'alerte diffusé sur le forum AAMF a rappelé l'absence de garanties de vente des crédits carbone dans les contrats, ainsi que la non-éligibilité des sites Red II au standard Reverse/In-waste. Des compléments d'informations quant à la validation ou non de ce standard par la DGEC sont en attente. La commission « Biomasse » continue de récolter des témoignages, notamment sur les pratiques tarifaires des entreprises valorisant les crédits carbone des méthaniseurs, afin de comprendre au mieux le marché et d'informer les adhérents demandeurs. Le suivi d'une initiative LBC-Grandes Cultures est également en cours.



Répartition des 28 Mt de matières brutes méthanisées en France en 2024

- 51 % Effluents
- 14 % CIVE
- 5 % Cultures dédiées
- 30 % Autres (déchets IAA, biodéchets, déchets verts...)



Sur l'espace Adhérents

- Note Marché volontaire du carbone (AAMF)
- Note réglementaire directive nitrates (AAMF)
- Fiche Cahier des charges DIG (AAMF)
- Fiche Stockage fumier et lisier (ADEME)
- Fiche Déconditionnement (GRDF)
- Fiche Maïs épi (AAMF)
- Fiche Digestat et AB (AAMF)



© Gregory Brandel



© Victorine Alise

- Responsables de la commission : Mauritz Quaak, Jean-François Darreye
- Animatrices : Annelise Lescure, Laureline Bes de Berc



Les objectifs de la commission

- Renforcer la professionnalisation des agriculteurs-méthaniseurs.
- Améliorer la sécurité sur les unités de méthanisation.
- Accompagner les adhérents sur les sujets réglementaires.



Les orientations

- Déployer et faire évoluer la Charte AAMF.
- Accompagner les adhérents : conseils et veille sur leurs obligations réglementaires (ICPE, agrément sanitaire, RED II, déclarations obligatoires, fiscalité...).
- Participer aux travaux sur la prévention des risques (Club biogaz, BARPI, GRDF...).
- Inciter les agriculteurs-méthaniseurs, leurs salariés et les étudiants à se former pour une meilleure exploitation des sites.



© Gregory Brandel

🔊 Charte AAMF : plus de proximité, plus d'efficacité

La Charte des bonnes pratiques de la méthanisation agricole repose sur huit engagements clés : connaissance et respect de la réglementation, développement durable, valorisation responsable, formation, sécurité, traçabilité, santé des sols et partage. Elle traduit la volonté des agriculteurs-méthaniseurs d'adopter des pratiques durables et responsables.

En 2024, 7 correspondants ont été recrutés et formés pour couvrir l'ensemble du territoire et assurer un contact de proximité avec chaque adhérent. Véritables relais de terrain, ils assurent un accompagnement individualisé et proposent des solutions adaptées à chaque site. Pour accompagner la croissance de l'AAMF et maintenir le rythme des audits, un troisième organisme certificateur a été conventionné.

En complément, plusieurs sessions collectives ont été organisées pour accompagner les sites et renforcer le suivi. Grâce aux sessions du printemps 2024, une vingtaine de nouveaux sites a été proposée à l'audit.



2 questions à Mauritz Quaak

Quel sujet vous tient le plus à cœur dans cette commission ?

La sécurité. Sur les unités de méthanisation, c'est un point essentiel en raison des risques liés au biogaz (méthane inflammable, gaz toxiques comme l'H₂S et le CO₂), aux équipements mécaniques et électriques. Pour limiter ces risques, il est crucial de respecter les normes de sécurité (ATEX, ICPE), d'installer des systèmes de détection de gaz, de surveiller les équipements et d'appliquer des procédures strictes d'exploitation et de maintenance. La formation du personnel salarié et des exploitants, la mise en place de plans d'urgence renforcent la prévention. Une amélioration continue, basée sur l'analyse des incidents, permet d'optimiser la sécurité des installations..

Comment se matérialise cette professionnalisation des pratiques ?

La Charte des bonnes pratiques de la méthanisation agricole est au cœur de ce dispositif. C'est l'ADN de l'AAMF. Être certifié est essentiel pour montrer notre professionnalisme, pour prouver notre engagement envers des pratiques transparentes et durables, pour garantir une gestion rigoureuse du digestat préservant la qualité des sols et évitant les pollutions... Et en matière de sécurité et de prévention des risques, être charté, c'est respecter plus de 95% des prescriptions réglementaires, c'est être plus serein au quotidien dans la gestion de son unité de méthanisation.

L'AAMF, acteur clé de la formation et de la prévention des risques en méthanisation

- Dans la cadre de sa participation au groupe de travail national Formation, l'AAMF a contribué à la rédaction du référentiel des compétences et connaissances nécessaires pour les professionnels sur un site de méthanisation. Le résultat de ce travail est la publication du premier « Mémo des formations incontournables en méthanisation ».
- Grâce à l'implication d'adhérents à la fois agriculteurs-méthaniseurs et pompiers, l'AAMF participe à la formation des élèves de l'École Nationale des Sous-Officiers Sapeurs-Pompiers. L'objectif est de former les sapeurs-pompiers à la méthanisation agricole et aux interventions sur sites.
- Par ailleurs, l'AAMF s'est impliquée dans le Comité Stratégique de Filière pour mettre à disposition de ses adhérents un Plan de Prévention des Risques standardisé.
- L'AAMF contribue également au groupe de travail national Prévention/Sécurité sur les Unités de Méthanisation. Son objet est de partager des démarches initiées par tous les acteurs de la filière en matière de prévention et de réfléchir à la mise en place d'outils communs (exemples : flash info sécurité, forum prévention...).



© Grégory Brandel - GRDF



Sur l'espace Adhérents

- Procédures et protocoles types : échantillonnage de digestat, maintenance...
- Outil Passerelle d'AILE
- Documents et outils d'aide à l'exploitation



15

correspondants charte

3

organismes certificateurs

138

sites chartés

L'AAMF référente méthanisation pour le BARPI

Le Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industriels est un organisme français rattaché au ministère de la Transition écologique. Il collecte, analyse et diffuse des informations sur les accidents industriels et technologiques via sa base de données ARIA (Analyse, Recherche et Information sur les Accidents). Son objectif est de tirer des enseignements des incidents passés pour améliorer la prévention des risques industriels et réduire les impacts sur l'environnement et la sécurité des personnes. L'AAMF est désormais référente au BARPI pour la consultation des événements en méthanisation. Après échanges avec l'exploitant et afin d'établir objectivement les causes, circonstances et mesures prises ou envisagées lors d'un incident/accident, l'AAMF transmet les éléments factuels dont elle dispose afin d'enrichir et positiver l'information et amender le plus justement possible la base ARIA



© Grégory Brandel



© Grégory Brandel - CRDF

- Responsables de la commission : Yves Debien, Silvère Adam, Raphaël Point
- Animatrice : Hélène Berhault-Gaborit



Les objectifs de la commission

Renforcer la proximité avec les adhérents et accroître la visibilité de l'AAMF.



Les orientations

- Être à l'écoute, au quotidien, des attentes des adhérents et développer des moyens d'animation pour répondre à leurs besoins.
- Formaliser des engagements réciproques via des conventions inter-associatives.
- Assurer la coordination entre les niveaux national et régional.
- Animer le réseau des animateurs régionaux.
- Construire et structurer la communication pour l'AAMF en lien avec les associations régionales.

12 référents territoriaux à l'écoute du terrain

Pour développer la proximité avec ses adhérents, l'AAMF a mis en place des administrateurs référents territoriaux dont les missions sont :

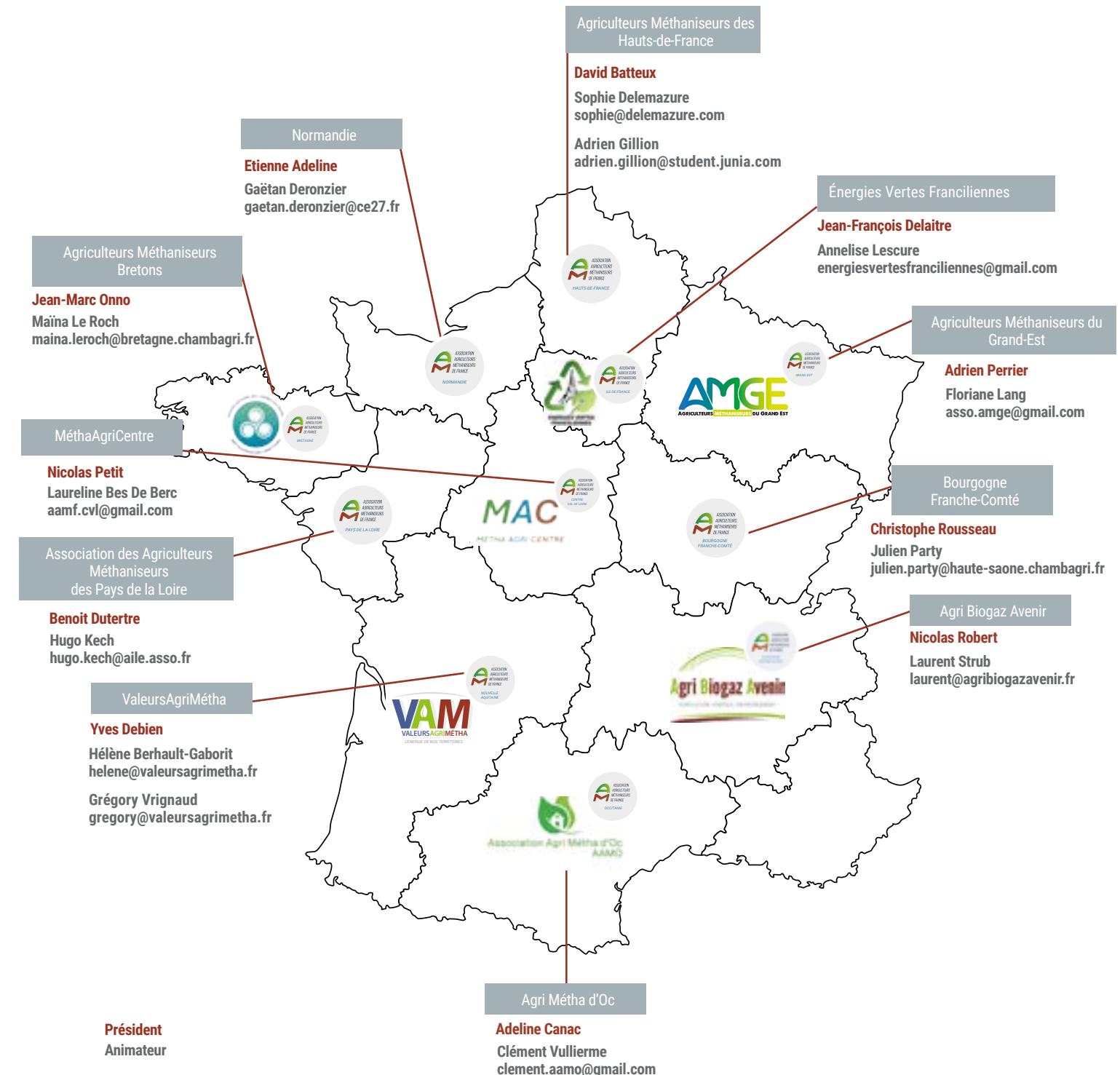
- de contacter les agriculteurs-méthaniseurs souhaitant adhérer, visiter leur installation,
- d'organiser deux réunions par an pour tous les agriculteurs-méthaniseurs (en binôme avec le correspondant charte),
- de relayer les messages politiques et les travaux de l'AAMF, de remonter les problématiques locales.

Les référents sont : David Batteux (Hauts-de-France), Jean-François Delaitre (Ile-de-France), Jean-Marc Onno (Bretagne), Adrien Perrier et Silvère Adam (Grand Est), Etienne Adeline (Normandie), Benoît Dutertre (Pays-de-la-Loire), Nicolas Petit (Centre-Val-de-Loire), Yves Debien (Nouvelle-Aquitaine), Christophe Rousseau (Bourgogne-Franche-Comté), Nicolas Robert (Auvergne-Rhône-Alpes), Adeline Canac (Occitanie).

11 organisations régionales du réseau AAMF

L'objectif de cette structuration territoriale est triple :

- Promouvoir les transitions énergétiques, agricoles, climatiques et sociétales.
- Représenter la filière de la méthanisation agricole dans les régions.
- Aider localement les agriculteurs dans le développement et l'exploitation des sites de méthanisation (notamment en termes d'acceptabilité sociale).



2 questions à Yves Debien

Pourquoi des associations régionales ?

Notre défi, c'est que les agriculteurs-méthaniseurs puissent vivre de leur activité et en être fiers. Pour y parvenir, nous sommes à leur écoute, au plus proche de leurs attentes et de leurs besoins. Aujourd'hui, nous accompagnons trois profils d'adhérents : ceux qui portent un projet, ceux qui viennent de démarrer leur production de biogaz et ceux qui sont en activité depuis plusieurs années. Pour mieux répondre à leurs attentes, nous avons renforcé notre présence sur le terrain. Avec 12 référents territoriaux et 9 associations régionales, nous sommes désormais mieux structurés, du national au local.

Votre leitmotiv, c'est l'esprit d'équipe ?

Cette dynamique nous permet d'être plus efficaces pour représenter la méthanisation agricole, favoriser le développement d'actions sur les territoires et créer toujours plus d'échanges entre agriculteurs. Partager des expériences, organiser des rencontres, accompagner les porteurs de projets, autant d'initiatives qui permettent à la filière de se consolider et d'avancer ensemble.



Du partage de pratiques entre animateurs régionaux

L'AAMF anime le groupe des animateurs régionaux, les aide à se professionnaliser par du partage de pratiques et d'outils (exemples : idées de programme de journées régionales, techniques d'animation, newsletter...).

De nombreuses journées régionales

En 2024, 28 journées régionales ont favorisé les échanges entre agriculteurs-méthaniseurs, agriculteurs désireux d'en savoir plus sur ces technologies, partenaires de la filière, administrations ou collectivités. Des journées ont aussi été proposées spécifiquement aux porteurs de projets sur des sujets comme les montages de dossiers, les contentieux, le juridique. Des visites d'unités de méthanisation ont aussi été organisées pour aider les centres de formations proposant des certificats de spécialisation « Responsable d'unité de méthanisation » à recruter de nouveaux apprentis.



AAMF partenaire de salons sur la bioéconomie

L'AAMF est le partenaire représentant les agriculteurs dans les salons Bio360 et Expobiogaz. Le stand est un lieu de rencontres et d'échanges entre adhérents, administrateurs nationaux et animateurs techniques.

Ces salons proposent aussi des conférences. Ainsi, sur le Village Agricole d'Expobiogaz, l'AAMF a animé des ateliers sur la réglementation et sur les digestats, avec des témoignages de méthaniseurs du Grand-Est. L'AAMF a aussi apporté son expertise dans des conférences sur l'avenir de la filière biogaz, de la réglementation RED II ou de l'avenir de la cogénération.



Les Journées nationales du biogaz



Dans le cadre des Journées du Patrimoine, les agriculteurs-méthaniseurs ont ouvert leurs portes au grand public, aux professionnels agricoles et aux élus locaux. Ces visites sont l'occasion privilégiée pour nos concitoyens de découvrir comment les méthaniseurs contribuent à leur vie quotidienne.

En 2024, les Journées nationales du biogaz, ce sont : 4 100 visiteurs, 25 unités ouvertes pour 30 journées d'ouverture dans 19 départements (Aisne, Aube, Charente-Maritime, Dordogne, Eure, Ile-et-Vilaine, Indre, Isère, Loire-Atlantique, Manche, Oise, Orne, Nord, Puy-de-Dôme, Seine-Maritime, Seine-et-Marne, Deux-Sèvres, Vienne, Yonne).



Les rencontres régionales

- 28 journées
- 1 464 participants



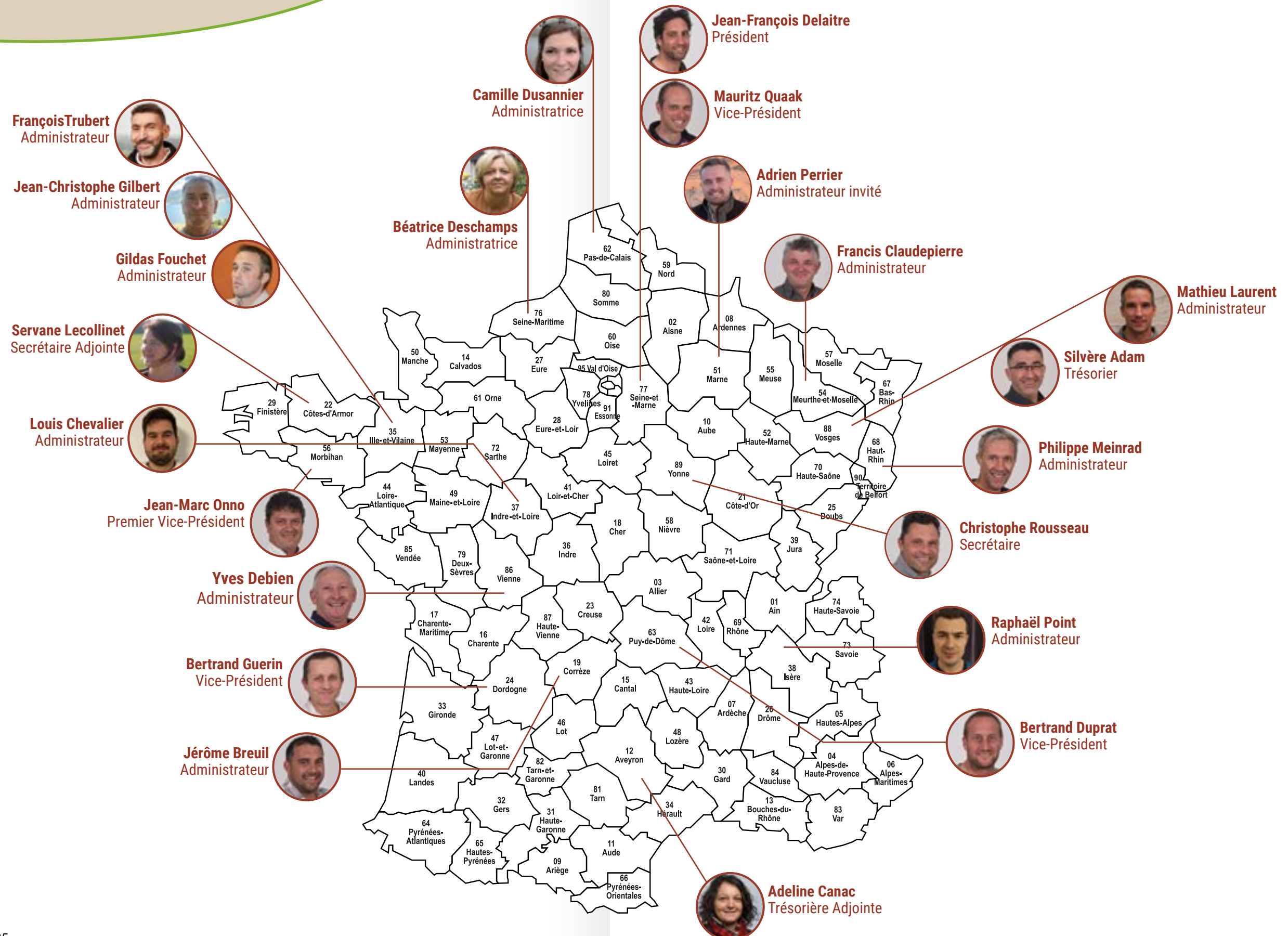
La page LinkedIn

2600 abonnés

95 posts publiés

300 000 vues cumulées
pour l'année 2024

Des administrateurs à votre écoute



Mise à jour : Janvier 2025

Votre équipe d'animation



Olivia Ruch

Directrice

07 61 63 27 66 - oruch@aamf.fr



Elsa Rouches

Animatrice Agronomie et Biomasse

07 63 78 28 63 - erouches@aamf.fr



Adrien Dain

Animateur Valorisation Biogaz

07 64 75 40 91 - adain@aamf.fr

Des prestataires engagés à vos côtés



Hélène Berhaut-Gaborit (ValeursAgriMétha)

Animatrice Commission « Structuration territoriale et Communication »

07 87 86 53 01 - helene@aamf.fr



Annelise Lescure (Origami)

Animatrice Commission « Amélioration continue et Professionnalisation »

06 70 20 17 50 - annelise@aamf.fr



Laureline Bes de Berc (Xyleme Solutions)

Animatrice Commission « Amélioration continue et Professionnalisation »

06 69 54 37 70 - laureline@aamf.fr



Laetitia Poux (Origami)

Chargée des adhésions et de la comptabilité

07 61 78 88 15 - adhesion@aamf.fr
compta@aamf.fr

*Unis pour
partager et innover*



© Grégory Brandel – GRDF



Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France
6 rue de la Rochefoucauld
75009 Paris

contact@aamf.fr



[aamf-association-des-agriculteurs-
methaniseurs-de-france](https://www.linkedin.com/company/aamf-association-des-agriculteurs-methaniseurs-de-france)



<https://aamf.fr>